ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

névralgie pudendale

Question écrite n° 126896

Texte de la question

M. Jack Lang interroge M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation des personnes souffrant d'algies périnéales et de névralgies pudendales. Alors qu'elles sont particulièrement douloureuses, évolutives et facteurs d'un handicap permanent dans la vie quotidienne et professionnelle des malades qui en sont affectés, ces pathologies ne sont ni assimilées à des maladies rares ni assimilées systématiquement à des affections longue durée (ALD). Dans ces conditions, en raison de cette absence de reconnaissance, l'association française d'algies périnéales et de névralgies pudendales réalise un important travail d'information et de sensibilisation afin notamment de limiter l'errance diagnostique, d'améliorer les conditions de prise en charge médicale et de pallier l'absence de protocoles de soins. Mais pour compléter et améliorer cette action, il serait nécessaire que le 2e plan national maladies rares (PNMR) 2011-2014 intègre les algies périnéales et les névralgies pudendales. Il lui demande de lui préciser les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : M. Jack Lang
Circonscription : Pas-de-Calais (6e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 126896
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Travail, emploi et santé
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 janvier 2012, page 826
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)